

**Colloque DARES – OCDE**  
**La réévaluation de la stratégie de l’OCDE pour l’emploi : diagnostic,  
limites et enseignements pour la France**  
16-17 novembre 2006

**Séance 2 : *Supprimer les entraves à l’activité et à la recherche d’emploi***

**Comment et pour quoi activer les inactifs ?**

Hélène Zajdela  
CEPN, Université Paris 13 et CEE

Accroître les taux d’emploi, et non plus se limiter à la lutte contre le chômage, constitue l’objectif de la stratégie de l’OCDE pour l’emploi révisée. Pour ce faire, elle propose d’élargir au non-emploi les mesures préconisées pour lutter contre le chômage.

Le non-emploi englobe le chômage et l’inactivité. *A priori* et par définition, les inactifs ne sont pas disponibles pour travailler. L’inactivité, qu’elle résulte d’un choix (celui d’une mère, par exemple, qui préfère ne pas travailler pour élever son enfant) ou d’une incapacité, ne devrait pas être concernée par les politiques de l’emploi. Toutefois, l’accroissement du taux de dépendance des personnes inactives et le désir de travailler, exprimé par une part de plus en plus grande d’entre eux, justifient cet objectif. En outre, le vieillissement démographique de la population renforce l’urgence d’un accroissement des taux d’emploi, en puisant parmi les réserves de main d’œuvre existantes.

Les mesures préconisées dans ce pilier consistent, d’une part, à rendre le travail financièrement avantageux, et d’autre part, à mener des politiques d’activation appropriées. En effet, ces mesures doivent être adaptées aux publics concernés, en prenant en compte les difficultés à travailler rencontrées par chaque groupe d’inactifs : les incapacités relatives à travailler pour les personnes handicapées, les moyens d’articuler vies familiale et

professionnelle pour les parents d'enfants en bas âge, ou les caractéristiques du système de retraite pour les seniors qui ont arrêté prématurément leur activité.

Il s'agira dans cette communication d'évaluer la pertinence en France des mesures d'incitations financières et d'activation proposées pour lutter contre le non-emploi, en se concentrant sur deux publics particuliers : les allocataires de minima sociaux (en particulier les titulaires du RMI) et les femmes (en particulier les mères d'enfants en bas âge bénéficiant de prestations). Deux questionnements guideront plus particulièrement notre analyse :

- Peut-on accroître l'offre de travail de ces deux catégories par des incitations financières ?
- Un *mauvais* emploi est-il préférable à l'inactivité ?

Nous soulignerons la difficulté de mener ces politiques en les conciliant avec les objectifs de réduction de la pauvreté des personnes qui resteront néanmoins en non-emploi, et des objectifs de qualité des emplois pour ceux qui pourront en sortir ainsi.

L'identification d'effets d'anti-sélection que les politiques d'activation des chômeurs ont pu provoquer dans certains pays permettra de souligner les limites de leur extension à des publics encore plus exposés à la pauvreté.

La stratégie souligne à juste titre la nécessité, pour les rendre efficaces, de combiner les politiques préconisées au sein des quatre piliers. Mais, si les politiques d'action sur la demande de travail visant à intégrer ces personnes dans l'emploi se réduisent à la création d'emplois peu rémunérés, le plus souvent à temps partiel, la nature de ces emplois risquent de compromettre leur insertion professionnelle et d'engendrer des trappes à pauvreté.

Si on se limite à l'offre de travail, des politiques plus ciblées sur la formation et le développement de modes de garde accessibles à toutes les mères, sont des mesures plus adaptées que les incitations financières pour accroître l'emploi de ces publics spécifiques.